

**Apiculture 101** par Nicolas Tremblay agr, conseiller apicole provincial, CRSAD.

### **L'introduction d'une nouvelle reine**

Les raisons pour changer une reine dans une colonie d'abeilles sont nombreuses.

- Produire une colonie forte qui est apte à résister aux maladies et à produire de bonnes quantités de miel.
- Sélectionner des caractéristiques génétiques prédéterminées.
- Remplacer une reine morte ou tuée par erreur.
- Réduire la probabilité d'essaimage de certaines colonies.



Il n'existe pas de méthode d'introduction parfaite. Si ce n'est que de laisser les abeilles élever leur propre reine. Par contre de cette manière, on n'effectue aucune sélection et on ralentit le développement et la productivité de la colonie pendant le temps d'attente de la reine pondreuse (un peu plus de deux semaines).

### **Caractéristiques d'acceptation de la colonie réceptrice :**

- Il ne doit pas y avoir de reine présente : Dans des circonstances exceptionnelles, une colonie tolérera deux reines. Mais les ouvrières préfèrent toujours leur propre reine et tuent la reine introduite.
- Il ne doit pas y avoir de cellules royales dans la colonie (ouvertes ou fermées) : Les abeilles préféreront attendre la naissance de leur propre reine. Il ne doit pas y avoir non plus de jeune couvain de moins de 3 jours susceptible d'être élevé en cellule royale. Il pourrait aussi y avoir la présence d'une reine vierge ou féconde, mais qui ne pond pas encore. Il peut être nécessaire d'attendre quelques jours pour s'assurer que ce n'est pas le cas.
- Il ne doit pas y avoir d'abeilles qui pondent : À ce moment on retrouvera souvent plusieurs œufs dans les mêmes cellules. Heureusement cette situation se présente seulement quand la ruche est sans reine depuis 3 à 4 semaines.
- Il doit y avoir suffisamment de jeunes abeilles pour nourrir la reine: Les nourrices sont âgées entre 4 et 10 jours.

-Il est plus facile de faire accepter une nouvelle reine dans une petite colonie : L'acceptation est souvent plus facile dans un nucléus que dans une colonie qui était bien établie.

-Il est plus facile de faire accepter une reine pendant une miellée : Supposément que c'est parce que les abeilles sont gorgées de nectar et qu'elles sont à ce moment moins agressives. Dans le cas d'absence de miellée, on pourra les nourrir avec un sirop de saccharose.

-Il est important que la reine soit en bon état : La durée et les conditions de transport et les soins qui lui ont été apportés tout au long de l'encagement auront un effet direct sur l'état de santé général de la reine.

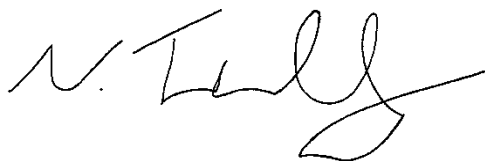
-Il est important d'attendre un peu : Lorsque l'on introduit une reine tout de suite après la destruction de la reine présente, l'odeur de l'ancienne reine est encore trop présente. Habituellement on recommande d'attendre de 24 à 36 heures.

#### **Technique d'introduction :**

-Ne retirez pas le bouchon de « Candy » de la cagette. Celui-ci permettra une libération lente de la reine. Les abeilles doivent s'habituer à l'odeur de la nouvelle reine. Une libération trop rapide réduira les chances d'acceptation. Vérifiez, par contre qu'il n'y a pas de protection sur le bouchon. Si c'est le cas, il faut la retirer, car sinon les abeilles ne pourront jamais libérer la reine.

-Placez la cagette au centre de l'emplacement des cadres de couvain. Ne placez pas les côtés grillagés de la cage sur la surface des cadres, afin que l'odeur de la nouvelle reine se propage plus facilement et qu'elle puisse bien respirer. La cagette peut-être retenue en place en appliquant une pression sur les deux cadres entourant la cagette. Si cela ne fonctionne pas, il est possible d'utiliser un fil métallique que l'on fixera à la cagette et au-dessus d'un cadre. Certains apiculteurs placent la cagette avec l'entrée orientée vers le haut afin d'éviter que les accompagnatrices mortes dans la cagette nuisent à la sortie de la reine.

-Refermez la ruche et attendez une semaine avant d'aller vérifier l'acceptation de la nouvelle reine. On vérifiera l'acceptation, entre autres, en regardant si elle a été libérée et qu'il y a présence de jeune couvain.



Nicolas Tremblay agronome  
Conseiller apicole provincial

120-A, chemin du Roy  
Deschambault, QC  
G0A 1S0  
Cellulaire (418) 806-1311  
Bureau (418) 286-3353, poste 224  
Télécopieur (418) 286-3597  
[conseilsapi@crsad.qc.ca](mailto:conseilsapi@crsad.qc.ca)